

Ce communiqué ne constitue par une offre d'acquérir des titres

COMMUNIQUÉ DU 10 JUILLET 2024

RELATIF À LA MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES
INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ ALLIATIV

DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS DE
LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR

ALLIATIV SAS

CONTROLÉE PAR



PRÉSENTÉE PAR



BANQUE PRÉSENTATRICE ET GARANTE

NOTE D'INFORMATION ÉTABLIE PAR ALLIATIV

(l' « **Initiateur** »)

PRIX DE L'OFFRE :

37 euros par action Visiativ (dividende 2023 attaché)

DUREE DE L'OFFRE :

25 jours de négociation

Le calendrier de l'offre publique d'achat (l' « **Offre** ») sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») conformément aux dispositions de son règlement général.

AVIS IMPORTANT

Conformément aux dispositions de l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, dans le cas où, à l'issue de l'Offre, le nombre d'actions Visiativ non présentées par les actionnaires minoritaires (à l'exception des actions auto-détenues par Visiativ et des actions qui feraient l'objet d'un mécanisme de liquidité) ne représenteraient pas plus de 10% du capital et des droits de vote de Visiativ, Alliativ a l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre, dans un délai de dix (10) jours de négociation à compter de la publication de l'avis de résultat de l'Offre, ou, si l'Offre est rouverte, dans un délai de trois (3) mois à l'issue de la clôture de l'offre rouverte (l'« **Offre Rouverte** »), d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions Visiativ non présentées à la présente Offre (autres que les actions auto-détenues par Visiativ et les actions qui feraient l'objet d'un mécanisme de liquidité), moyennant une indemnisation unitaire égale au prix de l'Offre, nette de toute frais.

Le présent communiqué est établi et diffusé par l'Initiateur conformément aux dispositions des articles 231-27 2° et 231-28 du règlement général de l'AMF.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité de l'Offre en date du 9 juillet 2024, apposé le visa n°24-290 sur la note d'information (la « **Note d'Information** ») établie par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables des Initiateurs (le « **Document Autres Informations** »), ont été déposées auprès de l'AMF le 9 juillet 2024 et mises à disposition du public ce jour.

La Note d'Informations et le Document Autres Informations sont disponibles sur les sites Internet de Visiativ (www.visiativ.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Ils peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Alliativ
26 rue Benoit Bennier
69260 Charbonnières-les-
Bains

Crédit Industriel et Commercial
6, avenue de Provence,
75009 Paris

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture, et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités et l'ouverture de l'Offre.

Avertissement

Le présent communiqué (le « **Communiqué** ») a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce Communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays.

L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le Communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du Communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Alliativ décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.